

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-68

DGST : Corinne MICHEL

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

BILAN DE L'ACTIVITE FONCIERE ANNEE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2241-1,

CONSIDERANT qu'au regard de ces différentes dispositions, il appartient au Conseil Municipal de délibérer chaque année sur les acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire de la Commune,

VU le bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2024 joint,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces et Relations Internationales, en date du 12 juin 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du bilan de l'activité foncière de la Commune portant sur l'année 2024.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBLANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 30

représentés : 9

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

2024

Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de réalisation	Désignation des biens (terrains et immeubles)	Localisation	Contenance en m ²	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
07/03/2024	Terrain (trottoir et espace vert)	Le Bout du Parc du Plessis	62 m ²	COMMUNE DE SGDB	SORGEM	Amiable	1 €
14/06/2024	Terrain	Rue Léo Lagrange	192 m ²	COMMUNE DE SGDB	M. et Mme BAILLEUX	Amiable	15 000,00 €
13/12/2024	Echange de terrains	40 bis rue Danièle Casanova	449 m ²	COMMUNE DE SGDB	SCI LOCUS IMMO	Amiable	SOULTE 20 000

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES
2024

Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de réalisation	Désignation des biens (terrains et immeubles)	Localisation	Références cadastrales	Contenance en m ²	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
03/09/2024	Terrain et pompe de relevage	Avenue de l'EPERON	AK n° 191 et 189	84 m ² et 145 m ²	AFU DU CLOS DE L'EPERON et SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE CLOS DE L'EPERON	COMMUNE DE SGDB	Amiable	0 €
10/09/2024	Marge de recul avenue Gabriel Péri	213 Avenue Gabriel Péri	AE n° 486	51 M ²	SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE L'EMEREAUDE	COMMUNE DE SGDB	Amiable	0 €
13/12/2024	Echange de parcelle	40 bis rue Danièle Casanova	BD n° 470	216 m ²	SCI LOCUS IMMO	COMMUNE DE SGDB	Amiable	0 e